

Genas

Cambriolage mortel: le septuagénaire «contraint de se défendre» remis en liberté

Le bijoutier a recouvré la liberté, mercredi midi, après deux jours de garde à vue. Il a notamment été mis en examen du chef de meurtre. L'enquête se poursuit, sous l'autorité d'un juge d'instruction.

L'homme de 70 ans, soupçonné d'avoir mortellement blessé par arme à feu un cambrioleur, dans la nuit du dimanche 8 au lundi 9 février, à Genas dans l'Est lyonnais, a été remis en liberté, mercredi 11 février à midi, à l'issue de deux jours de garde à vue. Il a été placé sous contrôle judiciaire, comme requis par le ministère public.

Une information judiciaire pour meurtre et détention non autorisée d'armes de catégories B et C a été ouverte par le parquet de Lyon. Le Genassien a été mis en examen de ces chefs. Le dossier est désormais confié à un juge d'instruction. L'enquête, menée par les gendarmes de la brigade de recherches de Mions, devrait se poursuivre sous commission rogatoire.

Hémorragie interne

Le drame s'était noué vers 3h20, lundi, dans le quartier pavillonnaire de Revolère. Le corps sans vie d'un homme de 19 ans avait été découvert par les militaires, en marge d'une tentative de cambriolage, sur le toit d'une habitation. L'occupant des lieux, un bijoutier de 70 ans, a reconnu avoir fait feu avec une arme de poing de collection,



Des gendarmes, lundi, sur les lieux du drame. Photo Richard Mouillaud

sans volonté de tuer, en pensant viser à côté du malfrat, pour le mettre en fuite. Il a affirmé avoir été menacé par ce dernier, muni aussi d'une arme de poing.

La scène se serait produite dans les toilettes du premier étage, au niveau d'une trappe menant aux combles du domicile. L'équipe de malfaiteurs était passée par le toit, en retirant des tuiles, pour accéder au logement. Le bruit avait sorti de leur sommeil le commerçant et son épouse, également âgée de 70 ans. Le Genassien, à l'état de santé fragile, n'aurait compris qu'après plusieurs dizaines de minutes que son coup de feu avait causé la mort du malfrat présumé. Le cadavre n'avait pas immédiatement été découvert par les gendarmes, requis sur les lieux par le couple, semble-t-il avant la survenue du drame.

Une autopsie a été pratiquée mercredi matin, selon nos informations. Le jeune homme serait mort d'une hémorragie interne, liée à une plaie au thorax. Il n'y aurait pas de traces de sang, entre les combles et le toit où il s'est effondré. Les tuiles étaient a priori gelées cette nuit-là, en raison de températures négatives.

«Mon client est un honnête citoyen»

Le récit des faits du septuagénaire, avec un tir unique au sein de l'habitation et non sur ce toit, ne serait pas remis en cause par les premières conclusions du médecin légiste. Un revolver a été retrouvé près du corps du défunt. L'exploitation des traces génétiques et papillaires devrait permettre de vérifier s'il a tenu ou non en main cette arme et

ainsi écarter toute mise en scène. «Mon client est un honnête citoyen parfaitement inconnu de la justice qui a été contraint de se défendre face à une intrusion d'une extrême violence à son domicile en pleine nuit, a déclaré au Progrès l'avocate du septuagénaire, Maître Marine Régnier. Nous continuerons à nous battre pour que son statut de victime soit reconnu.» Le Genassien, qui a recouvré la liberté, ne devrait pas retourner vivre dans sa maison, en raison d'un hypothétique risque de vengeance pouvant peser sur lui.

Une pétition de soutien, lancée lundi par des proches, a été signée par plus de 28 000 personnes, mercredi après-midi. «Outre l'arme dont il a indiqué avoir fait usage, trois autres armes ont été découvertes et sa-

sies lors de la perquisition de son domicile. Il ressort des vérifications opérées que ces quatre armes étaient détenues sans autorisation», a communiqué à notre rédaction, mercredi, le parquet de Lyon. «Les investigations réalisées dans le temps de la garde à vue doivent se poursuivre et des examens et expertises complémentaires devront être réalisés pour déterminer les circonstances exactes de ces faits.»

Un à deux autres cambrioleurs présumés seraient toujours en fuite. Les gendarmes, en arrivant sur les lieux, avaient bloqué une voiture volée, probablement utilisée par l'équipe. Ils avaient vu fuir un homme à pied, qui n'avait pas pu être rattrapé et arrêté.

Les investigations vont notamment devoir déterminer si le bijoutier, spécialisé dans la vente et le rachat d'or, dont les cours sont au plus haut, a été spécifiquement ciblé et si des repérages ont été effectués en amont. L'intrusion par le toit et le transport d'au moins un revolver sur les lieux sont deux éléments qui dénotent avec la plupart des cambriolages. L'équipe avait-elle la volonté de séquestrer le couple pour faire main basse sur des métaux précieux, qui n'étaient sans doute pas stockés dans le logement ? C'est l'une des questions auxquelles vont devoir répondre les forces de l'ordre. Une enquête distincte du chef de vol avec arme est en cours.

● Jérôme Morin

Lyon • Quatre individus interpellés: allaient-ils livrer de la drogue en prison ?

Ce lundi 9 février, aux alentours de minuit, quatre personnes ont été interpellées à Lyon 9^e, sur l'autoroute en direction de Paris. Selon des informations d'Actu.fr que Le Progrès a pu se faire confirmer, le matériel transporté dans leur véhicule a intrigué les enquêteurs: un drone, des téléphones portables, des stupéfiants spécialement conditionnés. Connues des services de police, ces personnes mineures et majeures allaient-elles livrer de la drogue et des téléphones en prison ? Si oui, de nombreuses questions se posent. Où ? À qui ? Pour quel commanditaire ? Les quatre hommes ont été placés en garde à vue.

«Les livraisons, c'est tous les soirs»

La livraison de toutes sortes de produits (armes, drogues, téléphone, nourriture) est devenue un vrai fléau en prison. Fin décembre par exemple, le syndicat FO réclamait un brouilleur de drones à la prison de Roanne (Loire): «Les livraisons, c'est tous les soirs. À peine des stupéfiants ou des téléphones ont été saisis qu'ils se font de nouveau livrer. C'est un business tellement lucratif pour eux que c'est sans fin.»

● L. L.

Lyon

Elle embarque pour Tunis avec plus de deux kilos de cocaïne dans la valise

Jeudi 5 février, une jeune femme âgée d'une vingtaine d'années, de nationalité française, s'apprête à embarquer pour Tunis (Tunisie) à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry, lorsque les portiques se mettent à biper.

Quatre pains de coke dans la valise et sous les habits

Lors des contrôles de sécurité, les policiers de l'aéroport mettent au jour quatre pains de cocaïne cachés dans



La valise était bien chargée... Capture d'écran X Police nationale 69

la valise et sous les vêtements. Soit un poids total de 2,3 kg de poudre blanche.

La mise en cause a été immédiatement interpellée et aurait reconnu les faits lors de son audition par les enquêteurs.

Déférée devant le parquet de Lyon à l'issue de sa garde à vue, selon nos informations, elle a été présentée en comparution immédiate différée ce mardi 10 février.

● A.C.
alexandre.coste@leprogres.fr